

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2022

Présents :	Mr Laurent Aulas, Me Nathalie Banes, Me Nicole Boyer, Me Marjolaine Charensol, Me Catherine Cordier, Me Delphine Favre, Me Véronique Franceschi, Me Sylvie Jovillard, Me Christine Louis, Mr Laurent Poudroux, Me Fabienne Rodet, Mr Olivier Thevenet.
Absents excusés	Michelle Ratton, Yann Granger-Thomas
Pouvoir	Mme Ratton donne pouvoir à Mme Boyer
Secrétaire de séance	Marjolaine Charensol

---

Le CR du conseil du 12 mars n'appelle aucune remarque du Conseil et est donc approuvé.  
Délibérations soumises au vote du Conseil

### I. Clôture de l'exercice 2021

La clôture de l'exercice 2021 affiche un excédent très satisfaisant pour notre commune. Cela est à souligner et à mettre au crédit des élus qui ont su maîtriser les dépenses de fonctionnement et rester vigilants sur toutes les dépenses d'investissement.

Concernant le budget de fonctionnement, les dépenses chauffage sont en augmentation et en dépassement par rapport au prévisionnel. Cela tient au mode de fonctionnement de l'école en période de crise sanitaire durant laquelle les classes devraient être ventilées à chaque pause. Idem pour les dépenses d'entretien (+2000 euros // au prévisionnel) avec des achats supérieurs sur la fourniture d'essuie-mains pour l'école. Tous les autres postes sont restés dans les enveloppes prévues. En recettes, la recette de la location de la salle des fêtes a été supérieure aux prévisions volontairement sous-estimées compte tenu de la période sanitaire. C'est le seul « écart » significatif par rapport au prévisionnel.

Les remplacements bénévoles des élus lors des absences ponctuelles des agents jouent pour beaucoup dans cette maîtrise budgétaire.

Sur le budget d'investissements 2021, beaucoup de travaux ont été lancés mais à ce jour non encore réalisés en lien avec notre future salle WIFI. Ce qui signifie également que les subventions inhérentes non pu être encore appelées. On constate donc un RAR de 56.252,55 en dépenses et de 17400 euros en subventions non perçues qui englobe également les missions des bureaux d'étude mandatés pour accompagner la commune sur la révision du PLU. Par ailleurs, une enveloppe reste encore à « consommer » en lien avec l'emprunt engagé sur la mise en séparatif des EU/EP. A ce jour, la commune a réalisé pour un peu plus de 113.000 euros de travaux sur des travaux de mise en séparatif. Parmi les travaux réalisés sur 2021, citons la réfection des sols et l'équipement numérique de l'école, les travaux et équipements du jardin et poulailler partagés, la réfection des peintures de la salle de garderie de l'école et le renouvellement des chaises de cantine des « grands », l'acquisition d'une nouvelle débroussailleuse et d'un souffleur à dos. La commune a également perçu la subvention d'Etat pour la révision de son PLU pour un montant de 17.376 euros.

Le conseil municipal constate :

Qu'en dépenses d'investissement, il avait été prévu au budget prévisionnel 2021 un montant de 297729,89 euros

Que 135397,40 ont été dépensés et que 56252,55 sont engagés en reste à réaliser

Qu'en recettes d'investissement, ont été perçues 242649,09 euros et 17400 euros sont encore en restes à percevoir

Qu'en dépenses de fonctionnement, il avait été prévu un budget de 471 401,33 euros et qu'ont été engagés en dépenses 371911,94 euros et 479 519,56 euros reçus en recettes

En conséquence, le conseil constate en clôture d'exercice un résultat positif de

107251,69 euros en investissement

Et 107607,62 euros en fonctionnement

Le conseil municipal atteste que les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont en tous points conformes et à ce titre approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif.

## **II. Affectation du résultat**

Lors de la dernière réunion de travail consacrée à la préparation budgétaire 2022, il a été proposé par le conseil d'affecter cet excédent au budget d'investissements 2022

Aussi, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat d'investissement reporté : 107.251,69
- Résultat de fonctionnement reporté : 107.607,62
- Solde des restes à réaliser (dépenses-recettes) : 38.852,55

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le report de ces excédents

## **III. Taux des impôts locaux**

Madame le Maire rappelle que le Conseil avait l'an passé décidé une augmentation de 2% des taux. Cette année, une augmentation des bases est prévue.

Aussi, le conseil municipal, après avoir ouï les propos introductifs de Mme le Maire, jugeant qu'il n'est pas nécessaire de modifier les taux, décide de maintenir à l'unanimité les taux d'imposition à

- taxe sur le foncier bâti : **26,12%**
- taxe sur le foncier non bâti : **28,27%**

## **IV. Reversion taxe d'aménagement**

Madame le Maire rappelle au conseil que l'article 109 de la loi de finances pour 2022 prévoit désormais la reversion obligatoire de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par notre commune à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées. Après en avoir débattu en Bureau des Maires et en conseil communautaire en date du 23 février, notre conseil doit se prononcer sur la répartition proposée par l'EPCI, soit 90% pour la commune et 10% pour notre EPCI. Le taux de la taxe d'aménagement restant fixé à 5%.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte une répartition à 90% pour les communes et 10% pour l'EPCI Beaujolais Pierres Dorées
- Autorise Madame le Maire à signer la convention.

## **V. Vote du budget prévisionnel 2022**

Le budget prévisionnel 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 556.691,62 euros pour le fonctionnement et à 257.769,31 euros pour l'investissement. Soit un total budgétaire pour l'année 2022 de 814.460,93 euros.

Sur la partie fonctionnement, des dépenses supplémentaires sont prévues sur l'article « Fêtes et cérémonies » pour financer les animations musicales prévues pour les journées du patrimoine, un spectacle pour les jeunes, l'achat de guirlandes de Noël. En recettes, on notera une baisse de la subvention du SAVA. Les montants des dotations d'état ayant été également communiqués par la Trésorerie le 7 avril, ils ont été ajustés dans le budget prévisionnel.

Pour l'investissement, outre les restes à réaliser et les emprunts à rembourser (avec le démarrage cette année de l'emprunt des travaux mise séparatif EU/EP), il a été engagé des travaux de plomberie-électricité pour la salle WIFI, la réfection de quelques volets du bâtiment mairie, le remplacement d'un transformateur et de spots dans la salle de la mairie, la rambarde pour l'accès la salle WIFI, et la poursuite des missions des bureaux d'études pour la révision du PLU dont le Schéma directeur des Eaux pluviales pour lequel une subvention auprès de l'Agence de l'Eau a été sollicitée (arrêté confirmant la subvention reçu le 7 avril).

En outre, il est prévu d'engager les travaux pour l'installation de stores occultant à l'Ecole, l'installation d'un rack vélos et la reprise d'une concession au cimetière. Par ailleurs, une enveloppe reste prévue pour un dispositif de compostage collectif et la sécurisation de la voirie pour laquelle une subvention au titre des amendes de police a été demandée au Département. Le projet de pumtrack tel que devisé (avec 3 propositions différentes) est jugé trop important.

Cependant, depuis la dernière réunion de travail du mardi 5 avril, la reprise comptable des différents résultats antérieurs et le transfert de l'excédent de fonctionnement 2022, la Commune dispose d'une enveloppe supplémentaire que Mme le Maire propose au Conseil d'affecter comme suit :

- Une enveloppe de 1600 euros est prévue pour d'éventuels replacements d'électro-ménagers ou petits équipements pour le cantonnier
- Une enveloppe de 3257 euros est prévue en investissements pour des dépenses imprévues et de 14.000 euros en fonctionnement sur le même item
- Une enveloppe de 20.000 euros peut être affectée à un projet d'équipements jeunes
- Une enveloppe de 80.000 euros orientée sur l'acquisition des commerces aux Ponts-Tarrets dont l'autre partie devra être financée par emprunt. Depuis la réunion de travail, Mme le Maire a rappelé le promoteur pour savoir s'il pouvait refaire un geste par rapport à la proposition retenue par le Conseil d'acquérir les 2 lots viabilisés : le promoteur propose un prix de vente net de 150.000 euros à charge de la commune de réaliser les travaux du parking et de la rampe d'accès aux commerces.
- Une enveloppe supplémentaire (sans fléchage pour l'instant) reste également à la main du Conseil sur la partie Aménagement bâtiments communaux d'environ 6000 euros permettant par exemple de se prémunir d'éventuels travaux supplémentaires à prévoir sur la salle WIFI ou le cas échéant permettant l'achat d'un peu de mobilier (type petit meuble de cuisine, quelques tables et chaises) et/ou achat d'un peu de matériel psychomoteur pour l'école ou autre projet.

Après avoir échangé sur les différents projets, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2022.

## **VI. Acquisition 2 lots commerces**

Comme évoqué dans le cadre du budget prévisionnel, l'opportunité d'acquérir deux nouveaux lots de commerces aux Ponts-Tarrets se présente pour la Commune. Le promoteur a soumis plusieurs propositions dont la dernière retient l'attention du Conseil.

Cette dernière proposition reçue fait état de deux lots distincts entièrement viabilisés au prix de vente de 150 000 €, les travaux extérieurs ainsi que les ouvertures restant à la charge de la commune. Dans toutes les conditions évoquées ci-dessus, TC Promotion prend en charge la commission de l'agence immobilière, de ce fait, les prix indiqués sont donc nets.

Ces lots se répartissent comme suit : Lot 1 : commerce de 52,71 m<sup>2</sup> et réserve de 30,86 m<sup>2</sup> et Lot 2 commerce de 66,14 m<sup>2</sup> et réserve de 22,75 m<sup>2</sup> + accès cour intérieure

Après avoir étudié les différentes propositions et formules d'acquisition, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur des 2 lots de commerces et du terrain affecté à la réalisation de places de stationnements et à la plateforme d'accès aux commerces pour un prix de 150.000 euros nets et autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente

Après ces différentes délibérations, la séance du conseil est levée à 20h00